

COMMUNE DE CINEY
DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE
2007 - 2012

Mai 2007

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La Déclaration de Politique Générale, soumise à votre avis, fixe, d'une part, les objectifs à atteindre par les partenaires de la majorité au cours de la nouvelle législature communale et, d'autre part, les axes prioritaires sur lesquels ces partenaires s'appuieront pour y parvenir.

Nos objectifs, souvent ambitieux, s'inscriront dans une gestion financière et budgétaire rigoureuse. Des choix seront parfois opérés en fonction des moyens disponibles, des orientations régionales, communautaires ou fédérales.

Il va de soi, également, que selon les opportunités ou les nécessités des objectifs, des actions et des décisions complémentaires s'ajouteront dans la philosophie du préambule de notre Déclaration.

Vos avis sont attendus, de plusieurs manières, jusqu'au 12 juin :

- Par courrier adressé à l'Administration Communale, Hôtel de Ville, Rue du Centre n°35 à 5590 CINEY.
- Par courrier électronique : idamoisaux@ciney.be
- Par votre participation à la séance publique organisée le 12 juin à 20h.

Au-delà de cette première et large consultation, notre volonté sera de travailler en permanence avec vous. Nous resterons toujours à votre écoute et nous reviendrons vers vous régulièrement pour procéder à l'évaluation des décisions prises par le Collège et le Conseil Communal.

A vous maintenant de parler, de réagir, de critiquer, de suggérer pour bâtir avec nous une ville prospère dans laquelle chacun trouvera la joie de vivre et un plein épanouissement.

Le Collège.

Les attributions du Collège des Bourgmestre et Echevins sont réparties comme suit :

Bourgmestre : G. Milcamps (PBE)

Etat-Civil et Population, Enseignement, Propreté, Cimetière et crématorium, Culture et Patrimoine culturel, Relations publiques et information, Aînés, Pension, Police et pompiers, contentieux administratif.

1^{er} Echevin : M. Barbeaux (CDH) :

Finances, Patrimoine, Affaires économiques, Emploi, ADL, Tourisme, Marché du lundi, Cultes, Forêts, marchés publics.

2^{ème} Echevin : P. Lambotte (PBE) :

Personnel, travaux, Sports et Régie des sports, Piscine, Bâtiments, Electricité, Eaux et épuration, Parcs et jardins, Sentiers, Egouttage.

3^{ème} Echevin : Ch. de Pret (CDH) :

Petite enfance et Crèche, Accueil extra-scolaire, Famille, Personnes handicapées, Santé publique, Agriculture et agroalimentaire, Environnement, Etablissements dangereux, Déchets, Commerce, Cours d'eau.

4^{ème} Joseph Duchêne (PBE) :

Fêtes, Cérémonies et jumelages, Associations, PCDR et cœur de villages, Centre ville, Noces d'or, Citoyenneté et participation, Associations patriotiques, Informatique, Marché couvert.

5^{ème} Echevin : P. Dupriez (Ecolo) :

Aménagement du territoire, Urbanisme, Rénovation urbaine, Logement, Energie, Mobilité, Jeunesse, Plaines de vacances, Solidarité internationale, plan de prévention et proximité (Lecap cinacien).

Président du CPAS : AM Bouchat (CDH) :

CPAS, Maison de l'emploi, Coordination sociale.

Pour PBE

Pour le CDH

Pour ECOLO

PRÉAMBULE

Ciney est une commune pleine de ressources, à commencer par celles que lui offrent ses habitants, son patrimoine et son histoire, ses paysages et sa terre, ses acteurs culturels et économiques.... Une commune où il fait bon vivre pour certains et moins pour d'autres mais dans laquelle nous souhaitons que chacun et chacune puissent trouver les moyens de s'épanouir.

Les partis de la nouvelle majorité cinacienne veulent en particulier mettre l'accent sur le lien social à développer entre les personnes, entre les générations, entre les bien-portants et les personnes défavorisées. Ils veulent faire de Ciney une commune à visage humain.

Dans ce but, ils souhaitent développer la commune à partir de ses ressources humaines et naturelles et en fonction d'objectifs mobilisateurs à moyen et long terme. Un développement qui intègre les différentes dimensions du développement durable dans une logique de collaborations et de partenariats entre tous les acteurs de la vie locale.

Il s'agit également de valoriser les atouts géographiques, économiques, sociologiques, culturels, historiques, patrimoniaux, environnementaux et touristiques de Ciney, pour confirmer et renforcer l'image positive de notre commune vers ses propres habitants, et aussi vers l'extérieur.

Une attention toute particulière sera apportée au développement du tissu agro-économique de l'entité et à tous les projets permettant de promouvoir une alimentation de qualité ancrée dans son terroir et favorable à la santé et à la qualité de vie de notre population, dans le respect de l'environnement.

Plus généralement, une large mobilisation citoyenne, associative, économique, culturelle... est nécessaire pour que chacun puisse se considérer comme un partenaire des politiques menées dans la commune en faveur de la qualité de la vie, en relevant les défis d'un « vivre ensemble » basé sur l'équité et la solidarité. Dès lors, la réussite d'un Plan Communal de Développement Rural ambitieux est une priorité de la législature.

Le présent texte est soumis à la concertation de la population cinacienne avant son approbation au Conseil communal.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'action de la nouvelle majorité sera guidée par les principes suivants :

Pour une démocratie renforcée : valoriser la citoyenneté responsable et le partenariat.

Afin de promouvoir la participation la plus large au développement de la commune, les habitants seront, le plus souvent possible, informés, consultés (commissions consultatives réunions publiques, bulletin communal, site Internet, ...) sur les projets importants qui les concernent ; le rôle des associations volontaires sera valorisé et le partenariat avec les acteurs de terrain sera recherché.

La commune de Ciney veillera également à créer des dynamiques de partenariat avec les communes voisines : développement territorial, sécurité, aide médicale urgente, plan de mobilité, culture, logement, agriculture, accueil des enfants et des jeunes...

Pour une commune privilégiant la qualité de vie et le lien social en conservant une saine complémentarité entre ville et villages.

Pour une commune tournée vers l'avenir : planifier et piloter le développement de Ciney dans une perspective de développement durable.

Le développement durable veut promouvoir une vie digne pour tous en répondant aux besoins, développer des solidarités aux plans local et international et avec les générations futures. Les principes du Développement durable (responsabilité, précaution, participation, équité entre les générations, intégration des composantes économique, sociale et environnementale) doivent éclairer nos choix.

Pour une gestion efficace : privilégier la collégialité, la rigueur et l'évaluation.

Soucieux de créer en son sein un véritable esprit d'équipe, le Collège encouragera toute forme de collaboration transversale entre ses membres et les membres du Conseil communal et privilégiera en toute circonstance la voie du consensus.

LES PROJETS QUE NOUS NOUS ENGAGEONS À RÉALISER ENSEMBLE

Les pages qui suivent énoncent les principes et objectifs prioritaires qui guideront l'action de la commune dans les domaines suivants :

Information - participation - citoyenneté
Action sociale
Aînés
Culture
Développement économique - emploi - agriculture
Energie
Enfance
Enseignement
Environnement
Jeunesse
Logement
Mobilité
Personnel - marchés publics - finances
Santé et qualité de la vie
Sécurité - police
Sécurité routière
Solidarité internationale
Sports
Travaux - voirie - égouttage
Urbanisme et aménagement du territoire

Pour chaque projet, une méthode guidera l'action du Collège :

- Sensibiliser
- Elaborer un cahier des charges
- Etre conséquent dans la décision et le suivi
- Evaluer

Information - participation - citoyenneté

Accueillir chaleureusement tous les citoyens et déployer tous les moyens pour assurer un rapprochement entre les citoyens et les élus, d'une part, entre les citoyens et l'administration communale, d'autre part.

Bien informer et rendre les documents communaux accessibles et compréhensibles.

Consulter et impliquer les citoyens pour l'aménagement de leur environnement et soutenir le travail des commissions et conseils consultatifs.

Permettre aux citoyens de participer à la vie communale en utilisant ou imaginant de nouvelles formes de démocratie participative.

Soutenir les initiatives qui améliorent la qualité de vie.

Respecter les principes de bonne gouvernance dans la gestion de la commune en privilégiant, en toutes circonstances, l'intérêt général et la transparence.

Concrètement :

Evolution, dès 2007, du journal d'informations communales par une ouverture au monde associatif et à tous les groupes politiques démocratiques représentés au Conseil communal et coordonné par un comité de rédaction pluraliste.

Développement du site Internet de la commune de façon à rendre cet outil réellement interactif et création d'une lettre d'information communale électronique.

Publication, par le Collège, de 3 « bulletins communaux » au cours de la législature : déclaration de politique générale, son évaluation à mi-parcours et un bilan final collégalement assumé par les partis de la majorité. Ouverture à la minorité.

Aménagement des bâtiments communaux et de leurs abords pour un meilleur accueil de tous et, en particulier, des personnes handicapées.

Organisation régulière de réunions d'accueil des nouveaux habitants et distribution d'une brochure présentant la commune et son monde associatif.

Création ou dynamisation et valorisation de commissions communales et conseils consultatifs relatifs aux différents aspects de la vie et de la politique communale. Chaque échevin veillera à créer une dynamique de participation en lien avec ses compétences. La présidence de ces conseils consultatifs sera assurée par des personnes non mandataires (sauf cas exceptionnels).

Aide aux initiatives locales (aide matérielle ou financière, locaux, soutien à la création d'associations).

Mise à l'étude du projet de création d'une Maison de la participation et de la citoyenneté.

Développement d'expériences de « budget participatif ».

Encouragement à l'interpellation citoyenne du Collège et du Conseil communal, et à la communication de suggestions.

Réunions régulières dans les villages.

Ouverture des séances du Conseil communal par la présentation d'une association active sur le territoire de la commune.

Action sociale

Rendre la commune plus solidaire et plus humaine.

Prévenir l'exclusion et l'isolement.

Développer des projets d'économie sociale.

Faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, aux sports et aux loisirs créatifs.

Mener un travail social 'de fond', global et concerté, basé sur la confiance et qui responsabilise.

Le CPAS de Ciney, en concertation avec les services et les acteurs sociaux présents sur la commune, met en place une politique :

Garantissant aux individus le respect absolu du droit à l'aide sociale,

Visant à créer un sentiment de confiance en eux et à reconstruire leur capacité d'autonomie,

Engageant le processus de réinsertion et de responsabilisation des individus dans les sphères sociale, culturelle, de formation et socioprofessionnelle.

Concrètement :

I. Avec le CPAS :

Animation de la coordination sociale sous l'égide du Président du CPAS, rassemblant toutes les associations qui œuvrent dans l'action sociale ; ce lieu permettrait aux acteurs de s'écouter, et de fixer ensemble des priorités de travail et de diffuser une information complète et régulière à destination de la population.

Appui au travail du CPAS pour encore plus d'efficacité et de créativité : formation des conseillers de l'aide sociale, supervision des agents, débats publics sur les analyses et les orientations communales en matière d'action sociale, prise en compte de la parole des usagers, amélioration de la gestion des ressources humaines et valorisation du travail et de l'initiative des travailleurs sociaux.

Aménagement des locaux pour le personnel et les demandeurs d'aide.

Inscription prioritaire d'un projet de logements d'urgence et de transit.

Investissement dans une politique d'Utilisation Rationnelle de l'Energie visant à réduire les charges pour les personnes précarisées.

II. Avec les autres acteurs sociaux :

Soutien communal accru, concerté et transparent aux associations sociales principalement actives sur le territoire de Ciney, sans critère partisan.

Développement de l'éducation permanente au niveau local par :

un soutien financier approprié,

la définition d'objectifs communaux et le lancement d'appels à projets,

la concertation pour créer des complémentarités et identifier les besoins non rencontrés...

Soutien au Système d'échange local et valorisation des mécanismes d'entraide informelle (mobilité, petits services,...)

Etat des lieux annuel de la situation sociale de la population reposant sur des indicateurs clairs et pertinents pour évaluer régulièrement les effets des politiques adoptées.

Possibilité d'envisager des appels à projets pour rencontrer des besoins sociaux prioritaires.

Identification des personnes fragiles (aînés, personnes seules,...) pour répondre efficacement aux situations d'urgence (canicules...).

Attention prioritaire aux quartiers socio-économiquement plus défavorisés.

Attention particulière aux difficultés (exclusion, violence...) vécues par les femmes.

Accès plus aisé des enfants et adultes de tous milieux aux activités culturelles, sociales et sportives organisées à Ciney.

Relance d'une « école de consommateurs », lieu d'échange sur un thème lié à la consommation (guidance énergétique, budget téléphone,...) et organisation d'achats groupés de produits de qualité avec les personnes qui le souhaitent.

Aménagement de « potagers collectifs », permettant aux personnes qui ne possèdent pas de terrain de cultiver leurs légumes.

Accueil chaleureux des personnes d'origine étrangère, pour sensibiliser à la richesse des différences et favoriser les rencontres multiculturelles.

Etude des possibilités de création d'une épicerie sociale et d'un restaurant solidaire.

Création d'une fonction d'écrivain public.

La mise en place d'un Conseil consultatif de la personne handicapée : lieu de rencontre, d'écoute et de projets.

Aînés

*Offrir des services favorisant le maintien à domicile.
Multiplier les lieux de rencontre (loisirs, culture, informatique...).
Réfléchir à des projets d'avenir pour le logement et la mobilité.
Poursuivre les aménagements pour les personnes à mobilité réduite.
Renforcer les liens entre les personnes de générations différentes.*

La compétence « aînés » est assumée conjointement par la commune et le CPAS. Le Conseil Consultatif des Aînés veillera à assurer le suivi des orientations prises par l'autorité publique.

Concrètement :

- Rédaction et la diffusion d' une brochure « Vivre à Ciney à 65 ans et plus » ;
- Mesures privilégiant le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie, avec les services à domicile appropriés, amplifier les services qui permettent aux personnes âgées de vivre à domicile et développer des services de dépannage-bricolage, gardes malades, services d'accueil,... pour faciliter la vie quotidienne des aidants proches des personnes à autonomie limitée.
- Soutien au centre de jour et à ses activités.
- Mobilisation des acteurs (services sociaux, architectes, promoteurs immobiliers, service urbanisme, membres de la CCCA,...) pour réfléchir à l'aménagement ou à la construction de logements pour les personnes âgées, tels que logements de plain-pied, habitat groupé, résidence service,...
- Encouragement à la pratique du sport des personnes plus âgées et leur réserver l'une ou l'autre salle du Centre sportif à certains moments de la semaine.
- Création d' une maison des seniors, lieu de rencontre.

Culture

Faciliter l'accès de tous à la culture.

Développer et promouvoir les activités du Centre culturel de Ciney.

Soutenir les créations des artistes locaux (musiciens, plasticiens, comédiens...).

Valoriser le patrimoine historique et culturel de la commune.

Former aux différentes disciplines artistiques (écoles, académies, bibliothèques, etc.), animation culturelle (collaboration avec les centres culturels et les associations).

Concrètement :

Développement d'une programmation culturelle annuelle valorisant différentes formes de partenariat avec des associations et soutien des initiatives des associations membres (aide service apportée lors de diverses manifestations).

Obligation de transparence dans les comptes des associations subsidiées.

Etude de faisabilité de création d'une ludothèque.

Réserve d'un budget annuel pour l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public.

Intégration des activités du Centre culturel dans les informations communales.

Mesures favorisant l'accès de tous à l'académie : prêts d'instrument, organisation de vente de seconde main, initiation gratuite,...

Etat des lieux des salles d'activités disponibles sur le territoire de la commune pour veiller à assurer leur complémentarité.

Création d'un parcours d'artiste du centre ville pour valoriser des artistes plasticiens.

Participation de manière dynamique à la protection des monuments et sites situés sur le territoire de Ciney. Implication des écoles dans des démarches de découverte et d'appropriation de ce patrimoine local.

Mise en place de mesures favorisant les contacts entre les écoles et le Centre culturel.

Aménagement de la place Roi Baudouin.

Développement économique - emploi - agriculture - commerce

Promouvoir un développement local durable.

Favoriser le développement de filières à fort potentiel de création d'emplois.

Soutenir les porteurs de projets implantés dans le tissu local.

Encourager la consommation de productions locales et privilégier les circuits courts.

Faciliter l'émergence de projets d'économie sociale.

Soutenir les agriculteurs (et une agriculture de qualité).

Favoriser le maintien ou l'installation de petits commerces de proximité.

Développer des groupements d'employeurs et des centres de services ; stimuler la créativité et l'innovation,...

Concrètement :

Mise en œuvre une analyse du Commerce cinacien afin de mettre en valeur ses points forts et ses points faibles et en dégager des perspectives.

Encouragement du développement économique en impliquant les forces vives de la Région.

Encouragement des aides économiques en faveur des investissements créateurs d'emplois.

Lien entre les entreprises en organisant des rencontres favorisant l'émergence de services nouveaux et le développement des partenariats entre les entreprises des différents zonings.

Analyse des besoins en sous-traitance des entreprises et commerces (via l'Agence de Développement Local) et développement des politiques susceptibles d'attirer de telles activités.

Poursuite de l'aménagement (FOREM, ALE,...) d'une « Maison de l'emploi ».

Implication des entreprises dans une politique énergétique durable.

Insertion des clauses sociales dans les marchés publics : réserver certains marchés aux entreprises d'économie sociale (EFT...) ou imposer l'engagement de stagiaires en formation par les entrepreneurs pour les chantiers importants.

Insertion dans les cahiers des charges des agréments des collectivités (écoles, maisons de repos, administrations, etc.) des clauses relatives à une alimentation équilibrée pour les inciter à être attentives aux principes d'une alimentation variée développant le goût et la connaissance.

Développement de l'emploi et la formation pour mieux répondre aux attentes des entreprises, et notamment des PME.

Remise en place d'un Comité d'accompagnement de l'ADL impliquant les différentes forces vives dans le développement économique de la Commune.

Stimulation du développement de mesures agro-environnementales via les conseils d'un agent spécialisé de la Province ou de la Région Wallonne.

Soutien aux agriculteurs dans leurs démarches administratives et apport d'informations adéquates.

Valorisation de la diversification agricole (produits de qualité, tourisme,...) et promouvoir le tourisme « doux ».

Energie

Assumer au niveau communal les objectifs de Kyoto et inscrire les choix communaux dans la perspective de l'Agenda 21 et de réduction de notre Empreinte Ecologique.

Favoriser chez les citoyens et les entreprises les pratiques économes en énergie en montrant l'exemple et en assurant l'information, le soutien et les réglementations adéquates.

Développer les énergies renouvelables et alternatives.

Concrètement :

Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et les logements sociaux de 30 % à l'horizon 2012. Utilisation du tableau de bord développé avec le Ciger comme outil d'évaluation et d'aide à la décision en matière d'énergie dans les bâtiments communaux.

Introduction de la préoccupation énergétique dans tous les cahiers des charges (véhicules, matériel électrique, travaux,...).

Audit énergétique des bâtiments communaux. Etude de tous les travaux de rénovation ou de construction de bâtiments communaux ou subsidiés par la commune de façon à diminuer leur consommation énergétique. Engagement de la majorité à réaliser l'ensemble des investissements conseillés par les audits déjà réalisés et dont le temps de retour est inférieur à 4 ans.

Formation ou engagement d'un technicien chargé des travaux et des entretiens dans le domaine de l'énergie pour les bâtiments communaux et apparentés.

Encouragement à la rénovation énergétique des maisons privées.

Intégration d'objectifs éco-énergétiques ambitieux dans le projet de rénovation de la piscine pour en faire un modèle du genre. Suivi des recommandations de l'audit et étude des possibilités de valorisation de la biomasse.

Mise en œuvre du projet de bio méthanisation au Marché couvert en étudiant la possibilité de création d'une coopérative associant, entre autres, les agriculteurs.

Développement du principe du tiers-investisseur pour les investissements énergétiques des habitants et institutions de Ciney.

Introduction de critères énergétiques dans les permis d'urbanisme (performance énergétique des bâtiments) et les choix d'aménagement du territoire, des règles de construction et d'urbanisation orientées vers le futur qui respectent les standards des « maisons passives » à très faible consommation énergétique.

Utilisation des projets de lotissements ou de rénovations inscrits dans les plans triennaux du logement comme modèles en matière énergétique en utilisant les standards « basse énergie » voir « maison passive » et étudiant les possibilités de chaufferies collectives.

Réalisation d'une étude du potentiel et développement de l'usage des énergies renouvelables et la cogénération sur le territoire de la commune.

Développement de façon volontariste du service de guidance énergétique du CPAS pour permettre des investissements en économie d'énergie favorables aux plus pauvres.

Association des « guides énergie » au plan d'économie d'énergie élaboré par la commune. Mise à leur disposition des outils d'action (détecteurs infrarouges,...)

Initiation d'actions répétées d'information, de sensibilisation et de formation de la population, mais aussi du personnel communal et des enseignants.

Enfance

Augmenter et diversifier les capacités d'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

Offrir des réponses créatives et qualitatives aux attentes en matière d'accueil de la petite enfance pour grandir près de chez soi.

Concrètement :

Organiser éventuellement une halte d'accueil (itinérante), pour accueillir et sociabiliser des enfants de 0 à 3 ans quelques heures par semaine. Cette halte d'accueil permet aux parents de souffler un peu, de rechercher un emploi, de suivre une formation, de faire les courses, ...

Mise en place d'un bus animation.

Réalisation d'un portail informatique et d'une brochure pour informer les parents de toutes les activités qui sont organisées dans la commune et organisation de journées « découverte » des activités.

Amélioration des consultations ONE : organisation de concertations communales pour définir le projet « Santé-Parentalité », ...

Organisation d'activités de qualité (culturelle, éducation à l'environnement, à la santé,...) lors des journées « conférence pédagogique ».

Aménagement de nouvelles aires de jeux.

Soutien aux jeunes parents via l'octroi de quelques chèques services lors de la naissance d'un enfant afin d'alléger la famille d'un certain nombre de tâches ménagères par exemple.

Soutien aux liens intergénérationnels au profit de l'enfance (ex. : école des devoirs).

Soutien aux accueillantes d'enfants (ex. : sacs blancs, ...).

Valorisation de l'accueil extrascolaire en partenariat, si possible, avec d'autres communes et en diversifiant les activités épanouissantes.

Projet de création d'une nouvelle crèche à Haversin et/ou d'une crèche entreprise.

Enseignement

Considérer l'enseignement comme une priorité pour préparer l'avenir de nos jeunes et assurer une qualité de vivre ensemble.

Encourager les parents à faire de l'école au village un premier choix.

Offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux enfants.

Ouvrir l'école en proposant de nouveaux projets.

Multiplier les moments de concertation et d'échange pour construire ensemble.

Concrètement :

Construire un projet éducatif fort, partagé par tous les acteurs de l'école, multiplier les moments de concertation et d'échange pour « construire ensemble », organisation de réunions de concertation avec les enseignants (par implantation, par niveau d'enseignement, tous ensemble... en fonction des débats).

Promouvoir, défendre et (re)développer les implantations de village et favoriser l'intégration de celles-ci dans leur tissu social. Valoriser la qualité et la spécificité des projets et des pratiques pédagogiques de chaque implantation.

Encouragement à la solidarité dans les apprentissages plutôt que la compétition.

Engager des enseignants sur base de leurs compétences, de leur capacité à inscrire leurs pratiques dans le sens du projet éducatif de l'école et de leur intégration dans l'équipe.

Accorder une attention prioritaire à un travail par année thématique pour améliorer la qualité de vie à l'école :

L'alimentation équilibrée et pourquoi pas la réalisation de potagers d'écoles,

La promotion de la santé et de l'activité physique,

Le développement de l'apprentissage des langues et des échanges culturels pour tous les enfants : échanges avec une commune du nord du pays,

Les relations intergénérationnelles,

Le respect et la convivialité,

La découverte de son village, de sa commune, de sa région et du monde...,

Le développement d'un programme « culture de paix » basé sur l'apprentissage de la communication non violente, l'écoute des enfants, les conseils de classe, la rencontre de « l'autre » et un « 11 novembre autrement ».

Amélioration des garderies scolaires (formation du personnel, achat de jeux pour les garderies,...).

Attention portée au coût de l'école pour les parents (débat avec les enseignants, débat au conseil de participation...).

Amélioration des bâtiments scolaires (confort, sécurité, hygiène, acoustique...).

Lutte contre l'analphabétisme et ses conséquences.

Ecoute et respect des équipes pédagogiques et promotion de la formation continuée des enseignants. Gestion d'un Budget participatif par les enseignant(e)s des différentes implantations.

Développement de projets pilotes d'augmentation des heures de sports dans les écoles communales.

Contribution à faire de l'école un lieu de démocratie et de participation active en donnant, notamment, un rôle accru aux conseils de participation.

Mise en place ou soutien à la création d'une école des devoirs.

Attention particulière, dans les cantines scolaires, à proposer une alimentation équilibrée et de qualité, mise à disposition des enfants d'un accès permanent à de l'eau potable (fontaines à eau), importance de la propreté et à l'accessibilité des sanitaires.

Soutien, par des avantages sociaux, aux familles et aux enfants les plus défavorisés. La gratuité scolaire - au demeurant obligatoire - doit être assurée. L'encadrement des écoles accueillant des élèves provenant de milieux défavorisés doit être renforcé.

Encouragement pour les collaborations entre enseignement libre et enseignement officiel, notamment par le biais de temps de rencontre et d'échange sous l'égide de la commune voire par le partage d'infrastructures (salles de sport, classes,...) dans le respect de la législation.

Sécurisation des abords des écoles via une signalisation (zones 30...) et des aménagements adéquats. Favoriser une mobilité douce et les meilleures conditions de sécurité aux abords des écoles (information des parents, organisation des flux avant et après école, mise en place de ramassage scolaire en vélo,...).

Environnement

Pour une commune où il fait bon vivre.

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, la biodiversité.

Mettre en oeuvre des pratiques économes en ressources naturelles.

Assurer la qualité de l'air, de l'eau, du sol.

Améliorer la qualité du cadre de vie, la propreté, le fleurissement.

Développer des lieux de convivialité (places, bancs,...).

Orienter les pratiques des citoyens et entreprises vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et du développement durable.

Insérer les critères environnementaux dans les marchés publics et achats communaux.

Concrètement :

Le plus tôt et le plus correctement possible, association des citoyens à la réflexion relative aux projets qui modifieront leur environnement. Information large et complète. Enquête publique dans les meilleures conditions...

Souci de la qualité de nos paysages, pour lutter contre les inondations et l'érosion des sols, pour favoriser la biodiversité... Elaboration d'un vaste plan de plantation et d'entretien des haies, associant sensibilisation, incitants financiers, mobilisation citoyenne et soutien technique pour l'entretien.

Stimulation des alternatives aux herbicides chimiques dans le cadre de la gestion des espaces publics (espaces verts, parcs, entretien des trottoirs, ...). Signature de la convention « fauchage tardif » de la Région wallonne.

Instauration d'une taxe sur les panneaux publicitaires mobiles en plus de celles qui existent déjà sur les panneaux fixes.

Promotion de notre patrimoine naturel et aménagement des sites différenciés (zone humide, prairie calcaire, zone forestière) à visées pédagogiques.

Installation progressive de robinets / fontaines dans les écoles et lieux publics pour permettre à tous d'avoir accès à chaque instant à de l'eau potable.

Aide aux citoyens situés en zone d'épuration individuelle en attribuant une prime communale complémentaire. Dans les zones d'épuration autonome, soutien à l'épuration groupée pour les petits hameaux et les habitations groupées partout où c'est économiquement intéressant.

Participation active au contrat de rivière et encouragement de la participation citoyenne à cette dynamique.

Information correcte aux consommateurs sur la qualité de leur eau potable.

Mise en œuvre des mesures nécessaires pour respecter les directives européennes en matière de qualité de l'eau potable (suppression des canalisations en plomb, amélioration du rendement du réseau, respect des teneurs en nitrates et en pesticides aux captages,...).

Evaluation et résolution des problèmes d'égouttage et d'évacuation des eaux avant toute nouvelle construction.

Encouragement à la récupération de l'eau de pluie ; instauration d'une prime communale pour l'installation de citernes d'eau de pluie et obligation de placement de citernes raccordées au circuit interne d'eau non potable dans les nouveaux permis d'urbanisme.

- Prise en compte des mesures de prévention des inondations dans les travaux communaux et tous les permis donnés par la commune.
- Constitution d'un agenda accessible à tous organisant l'inspection et l'entretien réguliers des avaloirs, égouts, fossés,... A cet effet, désignation de cantonniers ou de responsables par village.
- Développement d'un plan communal cohérent et global de prévention des déchets et mise en place d'actions de prévention des déchets et de sensibilisation à l'éco consommation : information et actions dans les écoles, les magasins et les lieux publics communaux.
- Transformation des taxes forfaitaires sur les déchets ménagers en un paiement proportionnel au poids de déchets produits par ménage avec une tarification sociale pour les personnes à faibles revenus, et une tarification au prix coûtant aux entreprises. A cet effet, étude de la possibilité de passer au système de poubelles à puce.
- Mise en œuvre d'un projet « Ciney - ville et villages propres ». Renforcement des services communaux de nettoyage des lieux publics et augmentation du nombre de poubelles disponibles, notamment lors des rassemblements de personnes (concerts, fêtes publiques, marchés). Lors des fêtes, des matériaux réutilisables, consignés et biodégradables devraient être recommandés.
- En fonction de la demande, instauration d'une prime communale et mise en place éventuelle d'un service de nettoyage de langes réutilisables en partenariat avec une société de blanchisserie (si possible en économie sociale) associée à la promotion de ceux-ci.
- Application de sanctions pour ceux qui ne respectent pas le tri et incinèrent à domicile, tel que prévu par le règlement relatif aux sanctions administratives
- Vigilance quant à l'inscription de normes sévères - anticipant la future législation wallonne - dans un éventuel permis d'exploiter un crématorium.
- Application du principe de précaution en utilisant les normes les plus sévères en matière de pollutions électromagnétiques. Organisation d'une enquête publique pour toute demande d'installation d'antenne de télécommunication mobile : Tendre vers une exposition inférieure à $0,1\mu\text{W}/\text{cm}^2$ en moyenne sur 24h à l'intérieur des lieux de vie (habitations, crèches, écoles, homes, ...).
- Etablissement d'une carte et d'un règlement communal relatif à l'installation d'antennes GSM. Vigilance pour minimiser l'exposition de la population aux ondes.
- Elaboration de campagnes de prévention en matière de nuisances sonores: mobylettes bruyantes, jeunes dans les rues, musique dans les voitures,... Information et respect des règlements en la matière, en particulier pour les soirées extérieures...
- Engagement de la commune dans des pratiques respectueuses de l'environnement par l'introduction de critères environnementaux et éthiques dans les cahiers de charges.

Jeunesse

Une politique de la jeunesse dynamique et participative.

Une consultation des jeunes pour construire avec eux des projets qui ont du sens.

Une information et une mobilisation des jeunes autour des enjeux de citoyenneté et de développement durable.

Concrètement :

Encouragement à la participation d'animateurs, la mise en œuvre d'une promotion, d'appui logistique...

Multiplication d'espaces et d'activités intéressantes et adaptés aux ados. Allongement des périodes de plaines de vacances, à rendre particulièrement accessible aux familles moins favorisées.

Aménagement des lieux de rencontre.

Développement de la formule « été solidaire » et proposition de vrais jobs-étudiants pour des services utiles.

Création d'un Conseil consultatif de la jeunesse, en partenariat avec les écoles, les clubs, les maisons de jeunes... et doté d'un véritable budget.

Rencontre et partage des expériences. Soutien des comités des jeunes et des fêtes des quartiers et villages.

Affectation d'un budget spécifique à l'organisation des campagnes thématiques d'information, de rencontres et de mises en projet avec les jeunes.

Organisation tous les 2 ans des assises de la jeunesse cinacienne en partenariat avec l'AMO, la MJ, Infor Jeunes,...

Rencontre et soutien des mouvements de jeunesse actifs sur l'entité : paiement de la formation par la collectivité. Multiplication des 'jobs étudiants' (plaine, commune propre,...) pour permettre aux jeunes d'acquérir une expérience et de travailler.

Soutien du travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs, en visant l'accueil de tous et la complémentarité entre disciplines et clubs, en promotionnant l'éducation à la santé par le sport.

Incitation à la participation des jeunes à la vie locale, en les encourageant dans leurs initiatives et engagements spontanés ou structurés, en leur proposant des espaces et des lieux de loisirs actifs ou d'engagement, en soutenant ou organisant des temps de contact entre les jeunes et les acteurs sociaux et économiques de la commune.

Encouragement à la pratique culturelle et sportive des jeunes, comme espace d'épanouissement personnel et d'intégration.

Transmission aux jeunes du goût d'entreprendre, par des synergies avec le monde de la recherche et de l'entreprise.

Prise en considération des associations regroupant des jeunes (mouvements de jeunesse, clubs de jeunes, associations,...) ou travaillant avec eux (maisons de jeunes, clubs sportifs,...) comme de véritables partenaires politiques, dans un dialogue et une collaboration responsables avec les autorités communales.

Programmation de spectacles et festivals qui concernent les jeunes (Centre culturel).

Souci de faire du Centre sportif et de ses alentours un lieu de rencontre pour les jeunes (terrains de sport, cafétéria, aménagement des abords avec un « agora-sports »).

Création d'un student pack alternatif.

Logement

*Répondre à des demandes diversifiées et multidimensionnelles.
Multiplier les logements à caractère social et tenter de réguler les prix de location.*

Lutter contre la paupérisation et permettre l'accès à la propriété des personnes ayant des revenus peu élevés.

Veiller à construire pour demain...en permettant une diversité de possibilités de logement.

Concrètement :

Consultation de représentants d'associations et de citoyens via la création d'un groupe de travail « logement » pour débattre de priorités et mener une politique cohérente.

Création d'un service « urbanisme et logement » au sein de l'administration communale avec l'engagement d'un(e) architecte ou urbaniste.

Développement prioritaire avec le CPAS d'un projet de logements d'insertion et de transit d'urgence pour les familles.

Mise en place d'un plan communal du logement ambitieux de rénovation et de construction, intégrant des projets « pilotes » en termes d'éco-construction et de rencontres des générations ; prise en compte de la dimension écologique que ce soit au niveau du choix de matériaux sains et durables ou dans la gestion des bâtiments (isolation thermique et acoustique, régulation des chaufferies, etc...).

Etablissement d'états des lieux successifs du logement à caractère social (localisation, qualité des logements,...) et poursuite d'un inventaire des logements inoccupés.

Informations régulières de la population lui permettant d'obtenir toutes les aides possibles pour améliorer le logement occupé ou mis en location.

Attention particulière à la qualité des logements (de permis d'urbanisme, respect du permis locatif, de l'ordonnance de police sécurité incendie, ...).

Réflexion sur l'aménagement ou la construction de logements pour les personnes âgées (logements de plain-pied, habitat groupé, résidence services,...).

Commande d'une étude démographique et géographique pour estimer les besoins actuels et futurs en matière de logement et d'équipement de façon à bénéficier d'un outil de planification à moyen terme.

Mise en place d'un système de soutien technique et d'incitants financiers visant à valoriser le logement au-dessus des commerces.

Valorisation planifiée en fonction des besoins des réserves foncières communales.

Suivi de l'inventaire et de l'application de la taxe sur les logements inoccupés. Négociation à l'amiable avec les propriétaires pour que la gestion de l'immeuble soit assurée par un opérateur immobilier agréé.

Développement de la guidance énergétique à partir du CPAS en concertation avec les guichets de l'énergie et les acteurs du logement social.

Contact avec le service du SAMI pour évaluer et remédier aux problèmes de santé liés à l'environnement.

Création et valorisation d'un comité des locataires du Foyer cinacien. Veiller à ce que les préoccupations d'équilibre financier de la société locale n'entraient pas la qualité de la mission sociale du secteur. A ce titre, le comité consultatif de locataires et de propriétaires sera soutenu dans son travail et le suivi personnalisé des locataires en défaut de paiement de loyer sera adéquat (passage éventuel par un service de médiation de dettes).

Vigilance pour qu'au foyer cinacien :

les critères de priorités objectifs soient scrupuleusement appliqués,
les demandeurs soient correctement informés des procédures,
des places soient réservées à des logements spécifiques pour des personnes handicapées.

L'alter ego du logement, c'est l'espace public. Une attention particulière sera portée à l'aménagement des abords et des lieux communs qui devront être de qualité et favoriser la convivialité et la sécurité des habitants.

Attention particulière quant à l'offre de terrains et de logements pour assurer aux candidats un large éventail de possibilités à savoir des logements sociaux, moyens et de standing.

Rénovation et réintroduction progressive dans le circuit locatif des bâtiments qui sont propriété de la commune en recherchant les subsides possibles et le cas échéant sur fonds propres.

Mobilité

Favoriser le transport collectif et le développement des modes de déplacements « doux ».

Développer et assurer l'entretien du réseau de chemins et sentiers communaux.

Assurer l'accessibilité de tous aux services et aux activités communales.

Aménager le territoire dans l'optique d'un lieu de rencontre et de convivialité.

Concrètement :

Elaboration d'un plan de mobilité pour penser globalement et dans la durée l'ensemble des besoins et moyens de transport à Ciney à l'échelle de la commune et de ses zonings avant tout travail d'envergure modifiant la circulation automobile et le parking. Octroi d'un budget, dès 2007, pour initier ce travail.

Etablissement d'un inventaire des sentiers communaux suivi de travaux d'entretien et de mise en valeur. La population étant associée aux aménagements.

Poursuite des projets d'éducation au vélo (brevet cycliste,...) et développement des projets de ramassage scolaire à vélo.

Expérimentation d'une navette-bus le jour du marché (à étendre en cas de demande importante).

Amélioration des réseaux de mobilité douce : trottoirs, sentiers, pistes cyclables. Poursuite des aménagements pour les personnes à mobilité réduite. Octroi d'un budget spécifique « travaux » spécialement destiné aux travaux d'aménagement. Jonction entre les zones d'habitat et les écoles, les zones commerciales, les pôles d'emplois et les infrastructures de transport public,... par des itinéraires cyclables et piétonniers de qualité et de sécurité.

Prise en compte systématique des usagers « doux » lors des aménagements de voirie grâce à la consultation des associations d'usagers (GRACQ, Provélo, GAMAH,...). Souci de rendre les bâtiments publics accessibles à tous en utilisant l'indice Passe-Partout.

Etude de faisabilité de la mise en place d'un service de voiture partagée (car-sharing). Soutien de l'abonnement pour les jeunes et pour les demandeurs d'aide sociale.

Création ou amélioration des services ou des lignes de bus en partenariat avec le TEC ou, au besoin, de façon autonome :

- avec accompagnant, desservant les villages le jour du marché,
 - correspondant mieux aux besoins professionnels et scolaires,
 - entre la gare et les zonings...

Suppression de la taxe pour les distributeurs de billets rendus accessibles aux personnes en chaise roulante.

Soutien aux entreprises favorisant l'utilisation par leurs travailleurs de moyens de transport alternatifs à la voiture.

Participation active à la semaine de la mobilité organisée par la RW. Recherche de subsides et budget spécifique annuel.

Implication active à tous les partenariats utiles avec la police.

Personnel - marchés publics - finances

Pour une commune bien gérée respectueuse des deniers publics.

Améliorer l'accueil du citoyen.

Moderniser, dynamiser et objectiver les engagements à l'administration.

Gérer de manière rigoureuse, sur base d'analyses prospectives.

Personnel

Evaluation participative du fonctionnement et établissement d'un organigramme des services communaux (y compris profils des fonctions) éventuellement avec l'aide d'un professionnel extérieur. Encouragement à la coordination entre les différents services et développement d'une politique de gestion des ressources humaines.

Organisation du travail en équipes : polyvalence au service administratif.

Recrutement du personnel après appel public et sur base de procédures neutres, claires et objectives qui tiennent compte exclusivement de la qualité et des compétences des candidats.

Mise en place d'un plan de formation continuée pour les membres du personnel et une évaluation étendue à chacun.

Les membres du personnel seront invités à présenter eux-mêmes leurs dossiers au Collège chaque fois que nécessaire.

Harmonisation progressive des conditions de travail entre statutaires et contractuels.

Aménagement d'un bâtiment adéquat pour le CPAS.

Marchés publics

Garantie d'une gestion éthique, rigoureuse et transparente de l'argent public à tous les niveaux de la gestion communale, des intercommunales et des associations où le pouvoir communal est concerné.

Incitation au choix par les services communaux et pour les plaines de vacances, réceptions communales, Saint-Nicolas des enfants,... de produits locaux, respectueux de l'environnement et/ou de produits issus du commerce équitable.

Placements éthiques des réserves communales.

Soutien des projets d'économie sociale, de commerce équitable, de produits respectueux de l'environnement ; introduction de critères éthiques, environnementaux et sociaux.

Achat d'une part d'électricité verte pour les bâtiments publics.

Finances communales

Nécessité d'assurer l'équilibre du budget et pratiquer un maximum d'autofinancement des investissements.

Recherche du « coût vérité », comme le prévoit la RW, en matière de collectes et de gestion des déchets et ce, en respectant la logique pollueurs/payeurs.

Lutte contre les gaspillages dans les frais de fonctionnement de l'administration.

Examen de l'actualité politique régionale, communautaire et fédérale, réponse aux appels à projets qui intéressent notre commune et recherche systématique des subsides pour mener les projets prioritaires pour la commune.

Mise en place d'un contrat programme de législature pour le CPAS, fixant ses objectifs majeurs ainsi qu'un financement communal avec un taux de croissance correspondant à une fois et demi l'inflation.

Santé et qualité de la vie

Parce que prévenir vaut mieux que guérir, mener une politique de prévention en matière de santé est le meilleur investissement qu'une collectivité puisse faire.

Promouvoir la santé comme un état de bien-être physique, mental et social.

*Assurer un cadre de vie favorable au bien-être (qualité de l'environnement, reconstruction du lien social, écoute, participation, etc.)
Appréhender la santé à travers une approche globale comprenant la compréhension des facteurs locaux déterminant la santé, tant physique que psychologique.*

Développer une politique volontaire de prévention pour l'amélioration des conditions de vie, une société solidaire et plus équitable, et avec pour méthodologie l'action intersectorielle et la participation du public.

Concrètement :

Promotion et soutien de la mise en place éventuelle d'une maison médicale.

Promotion de l'éducation à la santé, des activités sportives, de l'alimentation saine dans les écoles. L'école primaire est un lieu privilégié pour une telle démarche.

Mise en place d'un « plan canicule » à la fois préventif et curatif durant les fortes périodes de chaleurs.

Soutien aux associations et organismes d'éducation permanente et coordination d'un programme « commune en santé » avec celles-ci.

Lutte efficace contre les pollutions en commençant par les herbicides et pesticides, les pollutions intérieures, les canalisations d'eau en plomb, les pollutions électromagnétiques,...

Attention particulière à accorder à la question de la santé dans les politiques sociales et en particulier l'action du CPAS. Développement des actions spécifiques de prévention santé vers les publics défavorisés : relance d'une école de consommateurs, distribution de paniers de légumes, cours de cuisine, activités sportives,...

Etat des lieux tenu à jour et communiqué à la population. Une évaluation régulière doit être faite concernant les facteurs influençant la santé : logement, nuisances diverses, pauvreté, cadre de vie, etc... pour développer des projets améliorant la santé de sa population, particulièrement au sein des quartiers défavorisés, en impliquant la population dans leur élaboration, leur réalisation et leur évaluation.

Distinction entre soins et répression dans le cadre de la lutte contre les assuétudes. Les personnes toxicomanes peuvent bénéficier de soins et d'aide psycho-sociale dans des lieux où la confidentialité est garantie. Ces missions doivent être confiées à des institutions spécifiques et autonomes, tout en assurant, dans le respect de la déontologie de chacun, les concertations nécessaires.

Application stricte de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Sécurité - police

Pour une commune où chacun se sent en sécurité.

Développer une politique de prévention.

Renforcer l'aide aux victimes.

Assurer la sécurité des personnes plus vulnérables.

Combattre les infractions environnementales.

Assurer la sécurité par la prévention, la présence, la protection, la médiation et, quand cela s'avère nécessaire, la répression.

Concrètement :

Possibilité de participation des citoyens à l'élaboration de la politique de sécurité.

Débat public chaque année, au sein du Conseil communal, du rapport annuel de la zone de police et définition des priorités avant approbation en conseil de police.

Amélioration de la qualité de l'espace public (éclairage, propreté, mobilier urbain,...).

Réflexion sur le « pourquoi » de la délinquance. La répression ne la résoud pas, mais elle est cependant parfois nécessaire. La commune et la police opteront pour :

- la médiation quand elle est possible (avec l'organisation de formations à l'écoute et à la médiation),
- le recours aux peines alternatives (proposition de travaux dans la commune) et la mise en application des sanctions administratives,
- Formation des policiers aux nouveaux domaines d'intervention, telles que les infractions environnementales.

Formation des intervenants « sociaux » et de la police sur l'atteinte à la pudeur, le harcèlement sexuel, les mauvais traitements intrafamiliaux, l'accueil des victimes,...

Réalisation et diffusion d'une brochure avec les noms des agents de quartiers et les numéros d'appel utiles,...

Encouragement à la présence des policiers dans les quartiers et les villages : les faire connaître, les faire circuler à pied ou à vélo,...

Renforcement de la police de proximité en définissant ses champs d'activité : gestion des appels de la population (prise en charge de la plainte, gestion des suites), prise en charge de ce qui a trait aux crimes et délits, implication en matière de sécurité routière et de circulation, actions de prévention (contacts avec la population et patrouilles).

Garantie d'une meilleure capacité d'intervention de la police le soir et la nuit.

Organisation de marches exploratoires dans différents quartiers pour associer la population à la définition des priorités afin de diminuer le sentiment d'insécurité.

Développement d'un programme d'éducation à la paix avec les écoles et les associations de jeunes (Voir le chapitre « enseignement »).

Mise à la connaissance du public des services de médiation existants dans la région et invitation à y recourir en cas de nécessité.

Sécurité routière

Renforcer la sécurité routière par la prévention.

Mise en oeuvre de zones à vitesse limitée et l'aménagement des voiries.

Sensibiliser les conducteurs à l'importance sociale d'un code de la rue.

Concrètement :

Action d'information sur la vitesse des automobilistes par le placement régulier du radar préventif et analyse du trafic et des vitesses dans les différentes rues.

Etablissement d'un cadastre de circulation par rue en vue d'une classification des voiries.

Intervention auprès du MET pour adopter des solutions adéquates et une sécurité plus grande en ce qui concerne toutes les routes régionales.

Identification des zones à risques et élaboration d'un agenda d'aménagement et d'action discuté avec la population.

Renforcement du rôle de prévention de la police : présence près des écoles, intervention pour empêcher le stationnement sur les trottoirs, présence aux endroits dangereux, **mesures de bruit**. Mais aussi contrôle répressif des excès de vitesse et des comportements dangereux.

Prise en compte systématique du facteur « sécurité routière » en matière d'aménagement du territoire en utilisant les ressources extérieures disponibles (IBSR, associations d'usagers,...)

Amélioration des trottoirs dégradés et rigueur stricte face au parage intempestif des véhicules automobiles.

Prise en compte de la mobilité douce dans tous les aménagements routiers. Multiplication des pistes cyclables. Création de cheminements pour piétons et cyclistes reliant les lieux de vie sociale (écoles, centre culturels,...). Aménagement et signalisation des rues pour renforcer leur sécurité.

Repérage des zones les plus dangereuses et augmentation du nombre de zones 30, de brise-vitesse clairement signalés, de rétrécisseurs de chaussée ou de toute autre technique visant à ralentir la circulation dans ces secteurs.

Adoption d'une signalisation adaptée, précise et efficace. Mise en place, avec l'aide de l'IBSR, des formations en sécurité routière tant à l'égard des enseignants que des enfants.

Priorité aux aménagements de sécurisation des usagers de la voie publique, et particulièrement des enfants, des aînés et des personnes à mobilité réduite.

Solidarité internationale

Une commune ouverte sur le monde.

Un partenariat avec une commune du Sud.

Le soutien et la reconnaissance des associations d'aide au Tiers-Monde.

La mise en valeur des différentes cultures présentes à Ciney.

La promotion de produits issus du commerce équitable.

Concrètement :

Création d'un article budgétaire spécifiquement réservé à ce poste.

Sensibilisation de la population (adultes et enfants) aux problèmes vécus par d'autres peuples : conditions de vie très précaires, dégradations environnementales, pillage de ressources, injustices diverses,...

Soutien au travail réalisé par les différentes associations menant des partenariats avec des communautés du Sud.

Encouragement à une consommation responsable par la promotion de produits du commerce équitable dans les écoles, par l'octroi d'espace gratuit aux initiatives de promotion d'un commerce équitable ou d'activités Nord/Sud lors des fêtes locales, de brocantes,...

Sensibilisation à une consommation des produits issus du commerce équitable dans le cadre des activités communales et du fonctionnement des services et asbl (locaux communaux, piscine, hall sportif, écoles, ...).

Insertion de clauses sociales ou éthiques dans les marchés publics marquant ainsi la volonté de respecter les travailleurs du Sud.

Encouragement de projets concrets tels que « alter pack » et « Jeunes Magasins du Monde ».

Investissement dans la coordination locale de la semaine du commerce équitable avec tous les acteurs locaux, y compris les commerçants.

Soutien à tout projet d'échange d'étudiants Nord-Sud à l'initiative des communautés éducatives, en particulier via la recherche des crédits nécessaires au niveau des instances communautaires et fédérales de la coopération.

Information des jeunes sur toutes les possibilités de voyages et d'échange internationaux : stages, chantiers, coopération,...

Soutien des projets de partenariats basés sur les relations existantes entre personnes et communautés d'ici et du Sud de la planète.

Développement d'un projet de jumelage avec une collectivité locale du « tiers-Monde » basé sur la valorisation des ressources de chacun. Encouragement à observer et à apprendre les pratiques et savoirs des peuples du Sud.

Aide à la rencontre et à la connaissance de « l'Autre » présent parmi nous, via des activités d'accueil et d'échange impliquant les résidents étrangers de Ciney et des alentours.

Sports

Opter pour une politique sportive communale ambitieuse.

Soutenir les clubs sportifs et les associer aux décisions publiques.

Développer une politique d'intégration sociale et de promotion de la santé par le sport.

Encourager l'éducation à la coopération, la maîtrise de soi, le respect de l'autre.

Favoriser les déplacements à pied et à vélo.

Concrètement :

Incitation à la pratique de différents sports en :

- organisant des évènements (type « journées sportives ») à l'intérieur ou à l'extérieur du hall omnisports, ...
- soutenant les clubs sportifs qui prendraient ce type d'initiative.

Incitation à la pratique d'un sport dès le plus jeune âge en :

- développant une politique d'initiation au sport dans les écoles, en collaboration avec les clubs sportifs et dans une perspective de promotion de la santé.
- permettant les synergies entre les clubs sportifs et l'accueil extra-scolaire.
- soutenant les clubs pour organiser les activités et stages pour enfants.
- favorisant la pratique sportive des jeunes issus des milieux précarisés.
- Soutenant financièrement prioritairement les actions des clubs vers les jeunes et la formation des entraîneurs.

Incitation à la pratique du sport par les personnes âgées et par les personnes à mobilité réduite en :

- encourageant la pratique du sport (gymnastique, yoga,...) des personnes plus âgées et en leur réservant des salles du hall omnisports à certains moments de la semaine.
- facilitant l'accès des infrastructures et des activités sportives aux personnes handicapées.

Promotion de la valeur du respect de « l'autre » et de soi en :

- incitant les clubs sportifs à privilégier les valeurs éducatives d'entraide, de respect de l'équipe adverse et de l'arbitre, de l'acceptation de l'autre, de la connaissance et de la maîtrise de soi (par l'adoption d'une charte, par exemple).

Multiplication, entretien et embellissement des plaines de jeux et des infrastructures sportives de quartiers et de villages (avec l'aide des premiers concernés). Etude de l'installation d'une piste de skate conçue avec les jeunes.

Mise en place des tarifs dégressifs dans les infrastructures sportives, spécialement durant les périodes de vacances scolaires.

Amélioration des infrastructures existantes avec l'aide d'Infra-sport en tenant compte des priorités et de l'expertise des clubs et en envisageant les complémentarités possibles.

Installation d'une cuisine dans le hall omnisport.

Rénovation du stade Lambert en pensant à la multifonctionnalité de la cafétéria...

Etude de la reprise des salles du basket et développement d'un vaste complexe sportif et culturel.

Etude de l'implantation d'une piste d'athlétisme.

Réhabilitation du terrain de football au Rebompré.

Rénovation de la piscine avec pataugeoire pour les petits, sauna, solarium et modules de jeu.

Infrastructures - Travaux - voirie - égouttage

Des citoyens associés et informés.

Des travaux dont les priorités sont clairement définies et dont l'agenda est accessible.

Des chantiers modèles du point de vue de l'environnement.

Concrètement :

Information sur les travaux effectués via le bulletin communal.

Création sur le site internet de la commune d'un espace permettant aux citoyens de signaler à la commune les dégradations ou les problèmes de voirie qu'ils ont constatés de manière à agir préventivement.

Réfection des voiries en fonction de tous les utilisateurs (piétons, cyclistes,...) avec une attention accrue au trafic lent.

Distribution et affichage d'une information détaillée sur les travaux réalisés sur le territoire de la commune : objet, modalités, responsables, calendriers, conséquences pour les riverains,...

Une partie spécifique du budget travaux sera réservée à l'amélioration des aménagements du point de vue de la mobilité douce, trottoirs,

Un entretien régulier des cimetières, sentiers de promenade, pistes cyclables.

Une formation d'éco-cantonniers pour certains ouvriers communaux.

La réparation des trottoirs.

Une attention particulière : fossés, plan pluie.

Présentation précise des travaux prévus dans le cadre du Plan triennal.

La surveillance des chantiers.

Investissement dans les infrastructures collectives : caserne des pompiers, Hôtel de Ville, CPAS.

En ville : Aménagement de la Place Monseu.

Dans les villages : sécurisation des entrées de villages, poursuite des travaux d'égouttage, PCDR, ...

Urbanisme, aménagement du territoire et patrimoine

Réaliser un schéma de structure et un règlement communal d'urbanisme.

Considérer nos paysages comme un patrimoine public à préserver et développer.

Assurer un développement urbanistique veillant aux différentes fonctions, conservant un caractère semi-rural, anticipant les coûts du futur et préservant la surface agricole.

Envisager l'aménagement du territoire en fonction de critères de développement durable (mobilité, respect de l'environnement humain et naturel,...).

Concevoir des lieux publics agréables, verts, conviviaux, pour que, sitôt passé le pas de sa porte, chacun continue à se sentir vraiment chez lui.

Favoriser la concertation entre communes, pour qu'elles puissent collaborer à une organisation rationnelle du territoire.

Ecouter les avis et les aspirations des habitants.

Concrètement :

Adoption d'un schéma de structure et d'un règlement communal d'urbanisme pour assurer le respect et le maintien du cadre de vie et ainsi mener une politique active de gestion du territoire.

Création d'un service « Travaux et vie » au sein de l'administration communale avec l'engagement d'un(e) architecte ou d'un(e) urbaniste.

Octroi d'un rôle effectif à la commission consultative d'aménagement du territoire dans l'élaboration des décisions stratégiques en matière d'aménagement du territoire et de la mobilité. La composer en dehors des logiques partisanes et former ses membres. Un temps et des moyens de formation seront accordés en début de législature.

Maintien de la spécificité de nos villages et sauvegarde de la qualité de l'habitat.

Rénovation des bâtiments classés et du petit patrimoine.

Mettre en œuvre des zones à bâtir ou des ZACC (zones d'aménagement communal concerté) par le biais de cahiers des charges précis définissant les options communales basées sur les besoins et les principes du DD (développement durable).

Analyse démographique et géographique approfondie comme base de la politique urbanistique de la ville, tenant compte du SDER (schéma de développement de l'espace régional), permettant d'évaluer et d'anticiper les besoins et les coûts à venir.

Identification des sites, terrains, bâtiments,... non-affectés ou désaffectés sur le territoire de Ciney et organisation de débats et consultations pour envisager leur meilleure valorisation en fonction de l'intérêt collectif.

Intégration au PCDR de l'étude des possibilités d'aménagement d'espaces de rencontres et de plaines de jeux pour les enfants dans tous les quartiers et villages.

Réserve d'un budget annuel pour l'installation d'œuvres d'art dans l'espace public via des appels à projets et sélection avec la participation des habitants.

Réserve d'un budget annuel pour la plantation d'arbres dans une perspective esthétique, paysagère ou de maintien de la biodiversité. Intégration des conditions éventuelles de plantations d'arbres et de haies lors de l'octroi des permis d'urbanisme.

Politiques innovantes de gestion plus écologique du patrimoine et soutien des projets privilégiant, par exemple, la mitoyenneté, la densité, des espaces publics de qualité, des matériaux traditionnels ou des systèmes d'égouttage plus écologiques, ...

Préservation de la quantité et de la qualité des espaces verts et des paysages ruraux et amélioration de leur accessibilité par l'entretien ou la création de chemins et sentiers. Participation à la mise en œuvre du Ravel et à la promotion de celui-ci.

Promotion des fermes et potagers pédagogiques et du jardin potager, espace privilégié du lien social entre voisins citadins et de la relation entre l'homme, la terre et son alimentation, grâce à la pratique du jardinage, notamment par la mise à disposition de l'équipement minimal de terrains pour des jardins groupés.

FONCTIONNEMENT DU COLLEGE ET DU CONSEIL COMMUNAL

Chaque échevin bénéficiera de la délégation de signature.

Les échevins présenteront eux-mêmes leurs dossiers devant le Conseil ou la population. Ils sont tenus de présenter une fois par an leurs principaux projets et une évaluation de la politique menée dans leurs compétences.

Les décisions du Collège seront prises au consensus. En cas d'impossibilité d'obtenir un consensus, en Collège, chaque groupe politique dispose du droit de reporter un dossier.

Des débats approfondis seront programmés en Conseil communal de façon à préparer les décisions importantes.

Une autonomie sera laissée à l'ensemble des conseillers communaux (y compris de la majorité) pour questionner et proposer sur toutes les matières.

Des rencontres entre membres des différents partis de la majorité seront programmées en cours de législature pour débattre des orientations communales.

Un compte rendu sera prévu ainsi qu'une prise d'avis obligatoire des mandataires (intercommunales...) devant le Conseil communal.

Les ordres du jour et comptes-rendus du Conseil communal seront largement diffusés. Le droit d'interpellation citoyenne sera facilité et promotionné.

Des Conseils et des Collèges décentralisés se tiendront, dans chaque village, au moins deux fois au cours de la législature.

Les commissions communales se réuniront régulièrement pour élaborer la politique de la commune dans leurs domaines respectifs.

Le Collège établira un règlement d'ordre intérieur communiqué au Conseil communal.

Ciney, le 23 mai 2007.